

Décision dans la procédure d'opposition n° 8364

Opposante MIGUEL TORRES, S.A., Comercio 22, ES-08720 Vilafranca del Penedes, Barcelona, enregistrement international n° 756 841 TORRES contre *Défenderesse MARCHESI DE' FRESCOBALDI SOCIETA' AGRICOLA S.p.A.*, Via Santo Spirito, 11, IT-50125 Firenze, enregistrement international n° 878 813 LA TORRE.

L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé le 28 décembre 2007 ce qui suit:

1. L'opposition n° 8364 est close par classement.
2. La taxe d'opposition de 800 francs reste acquise à l'Institut.
3. Aucuns dépens ne sont attribués aux parties.
4. La présente décision est notifiée aux parties, par publication dans la Feuille fédérale pour la partie défenderesse.

Voies de droit:

Cette décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 30 jours à compter de cette notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, 3000 Berne 14. Une copie de la présente décision est à joindre au mémoire de recours.

28 décembre 2007

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:
Division des marques

Décision dans la procédure d'opposition n° 8364

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	03
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	22.01.2008
Date	
Data	
Seite	309-309
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 334

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.